

Chapitre A

NET-Banking

1. Liminaire

1.1 A propos du client, de son représentant et de l'utilisateur

Tout client peut demander un accès NET-Banking. Il peut le faire pour lui ou un/des mandataire(s) qu'il aura identifié au moyen d'une procuration remise à la Banque.

Si un mandataire décide d'avoir recours aux prestations de NET-Banking parce que ses pouvoirs le lui permettent, il est de son devoir d'en informer le client.

Si un client décide de modifier les autorisations d'un mandataire, il est de son devoir d'en informer le mandataire. Dans ce cas, la Banque n'adresse aucune notification particulière au mandataire.

Le client ou son mandataire, sont ci-après désignés par le terme « utilisateur ».

L'utilisateur reconnaît posséder les connaissances nécessaires pour utiliser NET-Banking, en particulier en ce qui concerne la sécurité du terminal (ordinateur de l'utilisateur ou autre type d'appareil permettant d'accéder) et la sécurité sur internet.

Le client reconnaît sans réserve que toutes les transactions effectuées dans le cadre du NET-Banking le lient juridiquement et valablement, et ce indépendamment de tout autre règlement de représentation ou publication officielle.

1.2 Mise à disposition de l'accès

Après acceptation par la Caisse d'Epargne d'Aubonne (ci-après dénommée la Banque) de la demande formelle d'adhésion signée par l'utilisateur, la Banque met à sa disposition un accès NET-Banking.

1.3 Descriptif des services

La Banque se réserve le droit de modifier les services et renseignements en tout temps, d'ajouter ou de supprimer des services, en fonction de l'évolution du NET-Banking. Le NET-Banking est constitué d'une part par le E-Banking, d'autre part par le Mobile banking. Au vu des risques plus conséquents liés à l'utilisation du Mobile banking, ce dernier est soumis à des conditions supplémentaires conformément au chapitre B des présentes. L'utilisateur peut souscrire au E-Banking et/ou au Mobile banking.

2. Accès à NET-Banking

2.1 Droits d'accès

L'accès au NET-Banking est ouvert à toute personne qui s'est identifiée pour la consultation ou pour une transaction:

- par son identifiant;
- par son mot de passe
- par une clé d'identification.

La Banque se réserve le droit de compléter, de modifier ou de remplacer à tout moment les moyens d'identification mentionnés ci-dessus, notamment au gré des développements de la technique.

Pour des raisons de sécurité, la Banque peut demander une légitimation supplémentaire pour l'exécution de certains ordres : la clé d'identification devra alors être utilisée faute de quoi aucune transaction ne sera exécutée.

2.2 Mot de passe

Dès réception du premier mot de passe personnel remis par la Banque, l'utilisateur est tenu de le modifier sans délai en respectant certaines consignes. Une fois modifié, le mot de passe choisi par l'utilisateur, est inconnu de la Banque. La Banque recommande de

modifier régulièrement le mot de passe et de le conserver en un lieu sûr. Pour des raisons de sécurité, le mot de passe ne doit pas permettre d'établir un lien avec l'utilisateur (par exemple : date de naissance, mot de passe déjà utilisé sur un autre site internet, etc.).

2.3 Moyens d'authentification

Sauf instructions contraires écrites de l'utilisateur, la Banque envoie les moyens d'authentification à la dernière adresse communiquée par celui-ci.

Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la réception des moyens d'identification et, par la suite, de leur emploi. Dès l'annulation d'un accès NET-Banking par la Banque, les moyens d'identification sont désactivés.

2.4 Perte, vol, oubli ou dommage sur le moyen d'authentification

En cas de perte, de vol, d'oubli ou de dommage rendant l'utilisation de la clé d'identification impossible, l'utilisateur avise immédiatement la Banque, qui se charge au besoin de bloquer les accès NET-Banking, de délivrer une nouvelle clé d'identification et un nouveau mot de passe. Les frais sont à la charge de l'utilisateur qui autorise expressément la Banque à les prélever directement.

2.5 Identification de l'utilisateur et exécution des ordres

Lorsqu'un utilisateur s'est identifié conformément au chiffre 2.1, la Banque est en droit de le considérer comme autorisé à accéder au NET-Banking sans autre légitimation ou vérification supplémentaire. L'utilisateur qui s'est identifié conformément au chiffre 2.1 peut dès lors valablement, notamment :

- disposer des informations (y compris avis et relevés bancaires) relatives à la/aux prestation(s) pour laquelle/lesquelles il est autorisé;
- passer des ordres (paiement, bourse, ...) relatifs au(x) compte(s)/dépôt(s) mentionné(s) dans les documents idoines ;
- communiquer avec la Banque à l'aide de la messagerie sécurisée.

La Banque est autorisée à débiter valablement le(s) compte(s) et dépôt(s) désigné(s) par l'utilisateur et à exécuter les ordres (y compris les ordres de bourse) que l'utilisateur transmet à la Banque par E-Banking et/ou Mobile banking, sans confirmation orale ou écrite.

La Banque est réputée avoir exécuté correctement ses obligations lorsqu'elle a donné suite aux ordres ou aux demandes de consultation qui lui sont parvenues par l'entremise du NET-Banking.

2.6 Refus d'exécution

La Banque peut, selon sa propre appréciation, refuser certains ordres passés par E-Banking et/ou Mobile banking, notamment lorsque ceux-ci apparaissent contraires à ses obligations contractuelles ou légales, ou lorsqu'il manque la couverture nécessaire.

2.7 Validité des transactions

L'utilisateur reconnaît la validité de toutes les transactions effectuées par la Banque sur la base d'ordres transmis par E-Banking et/ou Mobile banking. L'utilisateur reconnaît également que la Banque est en droit de considérer que toutes les instructions et communications qui parviennent à celle-ci par ce moyen émanent effectivement de l'utilisateur autorisé sans vérification supplémentaire de son autorisation.

3. Devoir de diligence de l'utilisateur

3.1 Responsabilité à l'égard des moyens d'identification

L'utilisateur est responsable de ses moyens d'identification; il lui est recommandé d'en avoir le plus grand soin.

L'utilisateur est tenu de s'assurer que les moyens d'identification au NET-Banking soient gardés secrets et ne puissent pas être découverts (y compris par des moyens techniques), afin d'éviter un emploi abusif par des tiers non autorisés.

Les moyens d'identification ne doivent pas être conservés par écrit, ni enregistrés électroniquement.

L'utilisateur doit vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des données qu'il saisit. La responsabilité des données fournies par l'utilisateur est endossée par le client.

3.2 Responsabilité à l'égard de la divulgation des moyens d'identification

L'utilisateur supporte tous les risques et dommages résultant de la connaissance par un tiers des moyens d'identification permettant l'accès à E-Banking et/ou Mobile banking, et de l'utilisation, même abusive, de ces moyens. Cela vaut aussi pour toute intervention illicite sur les appareils ou logiciels de l'utilisateur. Dans de telles éventualités, l'utilisateur admet qu'il ne saurait évoquer une quelconque responsabilité, même causale, de la Banque.

3.3 Obligation d'informer la Banque

Si l'utilisateur a une raison de craindre que ses moyens d'identification soient parvenus à la connaissance d'un tiers, il a l'obligation de les modifier immédiatement.

Si son appareil personnel permettant l'accès à E-Banking et/ou Mobile banking se trouve entre les mains d'un tiers, il a l'obligation d'en aviser immédiatement la Banque durant les heures d'ouverture pour qu'elle prenne les mesures utiles dans les meilleurs délais.

S'il s'agit d'une utilisation non autorisée de la clé d'identification, il doit en informer immédiatement la Banque durant les heures d'ouverture pour qu'elle puisse prendre toutes mesures utiles dans les meilleurs délais.

Les frais sont à la charge de l'utilisateur qui autorise expressément la Banque à les prélever directement.

4. Sécurité, confidentialité et exclusion de la responsabilité de la Banque

4.1 Conformité des informations

La Banque n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des communications transmises électroniquement et des données mises à disposition via NET-Banking. En particulier, la Banque ne peut pas être tenue pour responsable si les informations (solde, extraits, transactions, etc.) accessibles ne reflètent pas la réalité au moment de la consultation, compte tenu notamment du temps qui peut s'écouler entre l'enregistrement, l'exécution et la comptabilisation des opérations sur le(s) compte(s)/dépôt(s) du client.

De même, les informations généralement accessibles comme les cours de bourse ou de change, sont temporaires et indicatives uniquement et n'engagent pas la Banque. Les données et informations figurant sur NET-Banking ne sont pas des offres fermes, sauf si le contraire est expressément stipulé.

La Banque n'assume aucune responsabilité pour les transactions (notamment les ordres de bourse) réalisées via E-Banking et/ou Mobile banking et ne vérifie pas si de telles transactions sont conformes à d'éventuels objectifs de placement du client. Les règles et usances applicables en matière boursière et autres transactions sur titres doivent être respectées par l'utilisateur. Il appartient à l'utilisateur de s'informer à cet égard ainsi que sur les éventuels risques financiers encourus. L'utilisateur admet que la Banque n'a pas de devoir d'information à son égard sur ces questions quand il utilise le NET-Banking.

4.2 Limitation de responsabilité liée à des conséquences matérielles

La Banque décline toute responsabilité pour les dommages que pourrait subir l'utilisateur par suite notamment d'erreurs de transmission, de déficiences techniques, de blocages, de surcharges, d'interruptions, de dérangements ou d'interventions illicites sur le réseau internet ou téléphonique, ou sur les installations de télécommunication, ou encore d'insuffisances de la part des exploitants de ces installations et réseaux.

La Banque ne garantit ni un accès illimité aux canaux électroniques ni une utilisation sans restriction des prestations. De même, la Banque ne peut assurer une mise à disposition absolue d'internet ou des réseaux téléphoniques.

Les ordres passés dans le cadre du E-Banking et/ou Mobile banking ne sont pas toujours exécutés immédiatement après la saisie, ni 24 heures sur 24. Leur traitement dépend

notamment de considérations techniques, des horaires et jours d'ouverture de la Banque ainsi que, le cas échéant, des places boursières. La Banque n'assume aucune responsabilité en cas de perte si les ordres ne peuvent pas être exécutés dans les délais escomptés.

Dans le cadre de l'utilisation des services NET-Banking, ou de messagerie électronique, la durée des communications et le délai d'envoi d'un e-mail sont dépendants de la qualité du réseau internet ou téléphonique. La Banque ne peut être tenue pour responsable de retards, délais inhabituels, erreurs ou interruptions de réseau.

Les opérateurs téléphoniques facturent les connexions internet effectuées depuis un réseau mobile (coûts de roaming inclus) : l'utilisateur a la responsabilité de contrôler ces coûts qui ne sont pas dépendants de la Banque et dont elle ne saurait non plus être tenue pour responsable.

4.3 Limitation de la responsabilité en cas d'interruption du service

La Banque décline également toute responsabilité pour les dommages que pourrait subir l'utilisateur en cas d'interruption du E-Banking et/ou Mobile banking.

4.4 Limitation de la responsabilité en lien avec les équipements techniques

La Banque exclut toute responsabilité quant au matériel de l'utilisateur, à l'accès technique aux services NET-Banking, à l'exploitant du réseau (fournisseur) et au(x) logiciel(s) mis en place pour l'utilisation de NET-Banking. En ce qui concerne le logiciel qu'elle aurait éventuellement fourni ou auquel elle aurait donné accès, la Banque ne peut pas garantir qu'il puisse fonctionner de façon irréprochable individuellement ou en combinaison avec d'autres programmes choisis par l'utilisateur.

La Banque n'assume en particulier pas de responsabilité pour tous les dysfonctionnements, pannes, dommages que pourrait subir ou qui pourraient être causés à l'équipement de l'utilisateur ou aux données qui y sont enregistrées par des déficiences techniques, des dérangements, des surcharges, des interventions illicites ou d'autres insuffisances.

4.5 A propos de la sécurité sur internet

Aucun dispositif de sécurité, même issu des développements les plus récents de la technique, ne saurait garantir une sécurité absolue tant du côté de la Banque que du côté de l'utilisateur. Le terminal (ordinateur de l'utilisateur ou autre type d'appareil permettant d'accéder à NET-Banking) échappe au contrôle de la Banque et peut constituer un point faible du système. Il existe notamment un risque latent qu'un tiers accède au terminal de l'utilisateur à l'insu de ce dernier lors de l'utilisation des services NET-Banking. Malgré toutes les mesures de sécurité préconisées et prises, la Banque ne peut pas assumer de responsabilité en ce qui concerne ce terminal.

L'utilisateur a un rôle actif à jouer pour assurer la sécurité du terminal et des informations échangées par internet. L'utilisateur prend notamment connaissance des recommandations non exhaustives suivantes visant à éviter autant que possible des accès abusifs:

- se tenir informé de manière régulière des mesures de précautions à adopter dans l'utilisation du terminal, dans les mesures de sécurité du terminal ou de l'utilisation d'internet et adopter les mesures de précautions et de sécurité adéquates pour éviter des risques importants. Le site de la Confédération suisse, MELANI, peut notamment être une source d'informations pour ce faire;
- protéger de manière adéquate son ordinateur ou autre type d'appareil permettant d'accéder à NET-Banking : utilisation d'un logiciel de protection internet (protection contre les maliciels, antivirus, pare-feux, antispam, etc.), installation de programmes fiables, mises à jour régulières des programmes du terminal, protection suffisante des données mémorisées dans le terminal, sécurisation de la connexion, éviter de naviguer en mode administrateur sur internet, destruction des données à distance en cas de perte, etc.;
- adopter un comportement prudent dans l'utilisation d'internet. Une attention toute particulière doit être portée aux sites visités, éviter les téléchargements sur des forums publics ou des réseaux permettant des téléchargements illégaux, être très prudent avec les e-mails, vérifier l'identité et la sécurité des sites utilisés, n'utiliser que des sites sécurisés pour toute opération confidentielle ou financière, ne

transmettre des informations confidentielles (adresse e-mail par exemple) qu'à des sites de confiance, etc.;

- ne jamais répondre ou donner suite à un e-mail provenant en apparence de la Banque et qui exigerait des informations relatives à la relation bancaire du client ou de l'utilisateur.
- protéger de manière adéquate ses moyens d'identification: ne pas effectuer de transmission des moyens d'identification à une tierce personne ou à un site n'étant pas celui de la Banque, empêcher la visualisation des données saisies à l'écran ou tapées sur clavier, ne pas utiliser de mots de passe trop simples (données personnelles tels que date de naissance ou mot de passe déjà utilisé sur un autre site, suite de caractères simple, etc.), ne pas mémoriser sur l'appareil les moyens d'identification lorsqu'une clé d'identification n'est pas requise, etc. Seul l'utilisateur doit connaître le mot de passe lié à son accès NET-Banking.

L'utilisateur est tenu de s'assurer que les risques pouvant affecter la sécurité des données et des communications sont réduits au maximum, en s'informant régulièrement sur les mesures de précaution requises et en installant un dispositif de sécurité adéquat. Dans tous les cas, l'utilisateur est seul responsable de son terminal et de l'utilisation qui en est faite, y compris dans les cas d'un accès à NET-Banking ou de l'utilisation de la session par un tiers avec les moyens d'identification de l'utilisateur.

4.6 Défaut dans l'exécution d'un ordre

En cas d'inexécution ou d'exécution défectueuse d'un ordre passé par E-Banking et/ou Mobile banking, la Banque ne répond de l'éventuel dommage immédiat en résultant qu'en cas de faute grave de sa part.

La Banque décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects, les dommages de tiers (y compris l'utilisateur), ainsi que les dommages résultant de l'inexécution d'engagements contractuels du client envers des tiers. En cas de faute légère, la Banque n'assume aucune responsabilité pour les éventuels dommages causés par ses auxiliaires, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects.

4.7 Messagerie

La messagerie NET-Banking est conçue pour recevoir toute demande de l'utilisateur relative à des opérations pouvant être effectuées par NET-Banking (demande d'extrait de compte, formulaire pour procuration, conseil, etc.), à l'exception de ce qui suit.

Cette messagerie ne peut pas être utilisée pour la transmission d'instructions au personnel de la Banque comme par exemple des ordres de paiement ou de bourse, ni pour l'annulation d'ordres préalablement donnés. La Banque n'exécutera donc pas les ordres ou instructions qui lui parviendraient par le biais de la messagerie NET-Banking, ni ne procèdera à l'annulation d'ordres de paiement ou de bourse qui lui parviendraient par le biais de la messagerie NET-Banking, toute responsabilité de sa part étant alors exclue.

De plus, la Banque ne saurait être engagée par les informations et éventuelles propositions transmises via sa messagerie NET-Banking puisqu'un engagement juridiquement valable de la Banque nécessite une signature collective à deux des personnes autorisées.

4.8 Risques sur la confidentialité

Il n'est pas possible de garantir totalement la sécurité et la confidentialité des transmissions par voie électronique. L'utilisateur prend connaissance des risques suivants, qu'il accepte:

- les services NET-Banking sont effectués par internet, sur un réseau ouvert et accessible à tout le monde. La transmission de données et informations par internet est habituellement transfrontalière et non contrôlée, même si l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse. Les données sont cryptées, mais pas l'identité de l'expéditeur et du destinataire. L'utilisateur en est conscient et l'accepte en recourant au E-Banking et/ou Mobile banking;
- lorsque l'utilisateur est connecté à l'internet et accède au service NET-Banking, son fournisseur d'accès internet ou d'autres acteurs sur internet peuvent identifier les contacts entre l'utilisateur et la Banque et, par là, établir un lien de relation bancaire.

5. Blocage

5.1 Conditions de blocage

Après trois entrées erronées du mot de passe ou du moyen d'identification, le système bloque l'accès de l'utilisateur à NET-Banking. En cas de risque d'emploi abusif, l'utilisateur peut bloquer lui-même son accès en commettant trois erreurs à la saisie du mot de passe ou du moyen d'identification. Sinon, l'utilisateur peut demander à la Banque le blocage des accès NET-Banking durant les heures d'ouverture de la Banque.

5.2 Conditions de déblocage

La Banque peut exiger une demande d'annulation écrite d'un blocage initié par l'utilisateur.

5.3 Mesures préventives

La Banque se réserve le droit de bloquer en tout temps l'accès NET-Banking en tout ou partie, sans devoir en indiquer le motif et sans dénonciation préalable. Elle fera en particulier usage de ce droit, en vue d'éviter toute immixtion de personnes non autorisées, en cas de tentatives d'identification incorrectes.

6. Modalités de la procuration

6.1 Validité des droits d'accès

Les droits conférés à l'utilisateur restent valables jusqu'à leur révocation écrite par l'utilisateur, son représentant légal ou ses héritiers. Il est expressément prévu que les pouvoirs ainsi conférés ne s'éteignent pas par le décès ou par la perte de l'exercice des droits civils de l'utilisateur, mais qu'ils restent en vigueur jusqu'à révocation écrite des héritiers ou du représentant légal. Les pouvoirs communiqués à la Banque sont valables sans égard aux inscriptions divergentes consignées dans le Registre du commerce, d'autres publications officielles ou consignées sur d'éventuels autres documents déposés auprès de la Banque.

6.2 Etendue des droits d'accès

Au sens des présentes conditions, est une personne autorisée celle qui a été désignée en tant que telle par le client par une (des) autorisation(s) générale(s) ou spéciale(s).

Les pouvoirs conférés par une autorisation générale ou spéciale ne donnent pas un accès automatique à NET-Banking. Les accès aux services de E-Banking et/ou Mobile banking doivent être expressément demandés et formalisés.

- le document « Spécimen de signature et règlement de procuration » doit être signé dans tous les cas par l'utilisateur;
- dans le cadre d'un accès aux comptes/dépôts d'une société, quelle que soit sa forme, le document « Spécimen de signature et règlement de procuration » doit être signé par l'utilisateur et la(les) personne(s) pouvant engager la société selon les documents reconnus par la Banque et déposés à la Banque.

6.3 Révocation des droits d'accès

La révocation d'une (des) autorisation(s) générale(s) ou spéciale(s) non spécifique(s) à NET-Banking n'implique pas la révocation d'autorisation(s) d'utiliser les services NET-Banking et inversement.

7. Frais

L'utilisateur reconnaît à la Banque le droit de percevoir des frais pour la consultation de certaines informations disponibles par NET-Banking. La nature de ces informations et les frais perçus seront communiqués à l'utilisateur.

La Banque se réserve le droit de facturer ses prestations NET-Banking, respectivement de modifier les tarifs existants. La Banque est expressément autorisée à prélever directement d'éventuels frais correspondants.

8. Documents électroniques (e-documents)

L'utilisateur peut charger la Banque de lui remettre, via NET-Banking, les justificatifs de certaines opérations bancaires.

La Banque a correctement exécuté ses obligations lorsqu'elle a remis les documents précités à l'utilisateur via NET-Banking. La Banque est cependant en tout temps en droit de remettre les justificatifs bancaires seulement ou également sous forme de papier, sans indication de motifs.

Les justificatifs sont réputés régulièrement reçus le jour où ils sont mis à disposition via NET-Banking. Faute de réclamation au plus tard dans le délai de 30 jours, les justificatifs bancaires seront considérés comme acceptés.

L'utilisateur reconnaît expressément que, par la remise électronique des justificatifs bancaires, la Banque remplit notamment ses obligations en matière de communication et de compte rendu.

La Banque peut à sa libre convenance définir le délai de mise à disposition des documents dans Net-Banking.

L'utilisateur est responsable de la conservation des justificatifs bancaires.

9. Législation étrangère

Dans certaines circonstances, des lois étrangères peuvent être enfreintes par l'utilisation de NET-Banking. Il appartient à l'utilisateur de s'informer à ce sujet et de s'assurer que toutes les règles et restrictions applicables sont respectées. En particulier, en raison du haut degré de cryptage des données circulant sur internet, certains pays l'interdisent sur leur territoire. La Banque décline toute responsabilité en cas de non-respect de la législation applicable par l'utilisateur.

10. Marketing

L'utilisateur autorise la Banque à utiliser les données liées à l'utilisation de NET-Banking à des fins de marketing. Ces données ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront utilisées qu'à des fins statistiques (notamment fréquence d'utilisation) et éventuellement promotionnelles afin de déterminer au mieux les besoins de la clientèle.

11. Modification des conditions d'utilisation

11.1 Modifications des conditions d'utilisation NET-Banking

La Banque se réserve le droit de modifier ou de supprimer en tout temps, les présentes conditions.

11.2 Information aux utilisateurs

Les modifications des présentes conditions d'utilisation seront notifiées à l'utilisateur, par le canal NET-Banking ou par tout autre moyen jugé approprié par la Banque. A défaut de contestation écrite dans le délai de 30 jours dès leur communication, les modifications seront considérées comme approuvées. Les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site internet de la Banque. L'utilisateur s'engage à les consulter, régulièrement, et est réputé les connaître et les avoir acceptées.

12. Résiliation

12.1 Droits de résiliation

L'utilisateur et la Banque peuvent, en tout temps et sans préavis, mettre fin à l'utilisation du NET-Banking en tout ou partie, moyennant une résiliation écrite.

12.2 Blocage en raison de non-utilisation

La Banque se réserve le droit de bloquer ou de supprimer un accès Net-Banking sans résiliation écrite si un utilisateur ne fait pas usage des services NET-Banking durant une période prolongée ininterrompue.

12.3 Conditions de résiliation

La résiliation effective du contrat NET-Banking intervient, au plus tard, deux jours ouvrables après que la Banque soit en possession de l'avis écrit de résiliation; le contrat NET-Banking et ses accès restent actifs jusqu'à l'annulation des accès NET-Banking par la Banque. Tant que l'annulation des accès n'est pas effective, l'utilisateur peut encore transmettre ou modifier des ordres au moyen du E-Banking et/ou Mobile banking.

Dès que la Banque a annulé les accès à NET-Banking, la résiliation est effective et les accès de l'utilisateur dans le contrat NET-Banking ne sont plus possibles. Les pouvoirs conférés aux utilisateurs dans le contrat NET-Banking sont alors automatiquement annulés.

12.4 Exécution des ordres après résiliation

Les ordres transmis par E-Banking et/ou Mobile banking pendant la durée du contrat NET-Banking restent valables même si leur date d'exécution est postérieure à la résiliation du contrat. Seul l'utilisateur peut, par écrit, les annuler définitivement ou les modifier.

Suite à l'annulation des accès NET-Banking, la Banque ne procède à l'annulation ou la modification d'un ordre E-Banking et/ou Mobile banking que si l'avis écrit de l'utilisateur demandant l'annulation ou la modification d'un tel ordre lui parvient au plus tard trois jours ouvrables avant la date d'exécution dudit ordre.

12.5 Sauvegarde des documents électroniques (e-documents)

L'utilisateur est responsable de télécharger et enregistrer/imprimer les e-documents avant la résiliation d'un accès NET-Banking.

12.6 Propriété du matériel

Si la Banque a fourni du matériel permettant l'accès au E-Banking et/ou Mobile banking, ce matériel lui appartient. Il doit être restitué à celle-ci après la résiliation des services NET-Banking.

13. Conditions générales, nullité partielle, droit applicable et for

13.1 Conditions générales

Les Conditions générales de la Banque sont également applicables dans le cadre de la relation NET-Banking, de même que toutes dispositions spéciales de la Banque régissant certains services offerts dans le cadre du NET-Banking. Demeurent réservées les dispositions légales impératives régissant l'utilisation des réseaux de télécommunication.

13.2 Nullité partielle

Le fait qu'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions soient considérées comme nulles, non valables juridiquement ou inapplicables n'affecte en rien la validité des autres dispositions.

13.3 Droit applicable

Toutes les relations juridiques de l'utilisateur avec la Banque découlant des présentes conditions sont soumises au droit suisse uniquement.

13.4 For

Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les clients domiciliés à l'étranger et le for judiciaire exclusif pour toutes les procédures sont à Aubonne. L'utilisateur renonce au droit d'être assigné devant les tribunaux de son domicile. La Banque demeure toutefois en droit d'ouvrir action au domicile de l'utilisateur ou de saisir tout autre tribunal légalement compétent.

Les présentes « Conditions d'utilisation du service Mobile Banking » font partie intégrante des conditions d'utilisation NET-Banking. Vous admettez expressément les connaître et les accepter. En cas de contradiction, les présentes conditions d'utilisation prévalent concernant le service Mobile Banking.

14. Buts et domaines d'utilisation de l'application

Le service offert via l'application Mobile Banking vous permet d'effectuer des opérations ou d'afficher sur votre appareil des informations par exemple sur votre compte, votre dépôt, vos transactions ainsi que, le cas échéant, d'autres informations, via un canal de communication crypté.

Il vous suffit pour cela de télécharger l'application Mobile Banking (éventuellement auprès d'un prestataire tiers) et de l'installer sur votre appareil. Une fois l'application Mobile Banking installée sur votre appareil, inscrivez-vous en utilisant les moyens de légitimation personnels (login, mot de passe et clé d'identification) mis à votre disposition par la Banque.

14.1 Risques et acceptation

L'utilisation du service Mobile Banking, notamment en raison du téléchargement, de l'installation et/ou de l'utilisation de l'application Mobile Banking et donc de ses points de référence avec des tiers (par ex. Apple, Android, opérateurs de réseau, fabricants d'équipements) comporte des risques, notamment:

- divulgation de la relation bancaire ainsi que d'informations bancaires vis-à-vis de tiers (par ex. en cas de perte de l'appareil ou du fait de l'enregistrement d'informations concernant le téléchargement ou l'utilisation de l'application Mobile Banking par Apple Inc. ou Google Inc. et, éventuellement, de l'accès d'autorités étrangères à ces informations);
- interruptions des systèmes et autres perturbations affectant la transmission susceptibles de retarder, d'altérer, d'entraîner des erreurs d'acheminement ou d'effacer des informations;
- usage frauduleux aux conséquences dommageables du fait de l'interception d'informations par des tiers;
- consultation des informations en cas de perte de l'appareil;
- transmission de faux bulletins de versement ou falsification de bulletins de versement numérisés.

En utilisant le Mobile Banking, vous acceptez de prendre ces risques et relevez la Banque à la fois du secret bancaire vous concernant et de toute responsabilité éventuelle résultant des risques inhérents à l'utilisation du service et de l'application Mobile Banking.

Vous prenez en outre connaissance du fait que les informations mises à disposition par la Banque sont considérées comme provisoires et sans engagement et que l'affichage des informations dans l'application Mobile Banking peut être différent de l'affichage dans d'autres services en ligne de la Banque, notamment dans le E-Banking.

14.2 Application Mobile Banking

Pour l'utilisation du service Mobile Banking, la Banque vous accorde le droit non exclusif, non transmissible et gratuit de télécharger l'application Mobile Banking (éventuellement auprès d'une partie tierce autorisée), de l'installer pour votre usage privé sur un appareil en votre possession, et de l'utiliser dans le cadre du service Mobile Banking.

L'application Mobile Banking peut contenir des logiciels dont la licence est accordée par des tiers et dont l'utilisation est limitée aux actes énumérés au paragraphe ci-dessus.

La Banque ne garantit d'aucune manière le fonctionnement et l'exploitation de l'application Mobile Banking. La Banque n'est notamment pas tenue d'actualiser l'application Mobile Banking, de l'améliorer, de l'étendre ou d'assurer une assistance. La Banque se réserve le droit, auquel vous consentez expressément, de supprimer ou de faire supprimer à tout moment et sans préavis l'application Mobile Banking de votre appareil.

La Banque ne garantit pas le fonctionnement de l'application Mobile Banking sur votre appareil et avec votre opérateur de réseau.

14.3 Exclusion de responsabilité

Vous connaissez et acceptez les risques liés au service Mobile Banking et notamment le risque de divulgation de la relation bancaire et d'informations bancaires vis-à-vis de tiers (cf. point 14.1). En acceptant les présentes conditions d'utilisation, vous libérez la Banque de toute responsabilité pour tout éventuel dommage, immédiat ou futur, résultant de l'utilisation du service Mobile Banking ainsi que du téléchargement, de l'installation et/ou de l'utilisation de l'application Mobile Banking (par ex. en cas de perte de l'appareil).

La Banque exclut par ailleurs toute garantie ou responsabilité quant à la mise à jour, l'exactitude et l'exhaustivité des informations affichées sur l'équipement périphérique.

14.4 Modification et remplacement du service

La Banque se réserve le droit de compléter, modifier ou remplacer à tout moment et sans préavis l'étendue du présent service ainsi que de suspendre ou supprimer ce dernier.

14.5 Frais et taxes

La Banque fournit le service Mobile Banking et se réserve le droit d'introduire une éventuelle indemnité/taxe pour ce service.

Pour le transfert de données par internet (« roaming » inclus), les taxes indiquées dans le contrat que vous avez signé avec votre opérateur de réseau s'appliquent et ne concernent en aucun cas la Banque dont vous admettez qu'elle ne peut pas en être tenue pour responsable. Nous vous recommandons de vous informer de leur montant auprès de votre opérateur de réseau.